

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Haroura)

Rapport d'activité



I. Rapport moral

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Rappel du contexte, des objectifs et résultats attendus de la conférence

Les 10 et 11 juillet 2006, le Maroc a abrité une rencontre ministérielle Euro-Africaine sur les migrations dont les principaux points à l'ordre du jour étaient la coopération en matière de développement et la coopération en matière de gestion des flux migratoires.

Préoccupées par le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires et par les choix économiques mis en œuvre jusqu'à ce jour, qui maintiennent le continent africain en marge du développement, des organisations des sociétés civiles des différents continents et régions concernés (Europe, Maghreb, et Afrique) ont appelé à **une Conférence non gouvernementale euro-africaine**¹ qui s'est déroulée à El Harhoura, près de Rabat, les 30 juin et 1^{er} juillet 2006.

Cette rencontre visait à permettre aux organisations (associations, ONG) et aux chercheurs travaillant sur cette thématique dans les trois régions concernées :

- de se rencontrer, de se connaître et d'échanger leurs analyses et approches de la question migratoire sur les différentes politiques européennes dans le domaine migratoire.
- d'analyser les effets de ces politiques sur les populations africaines, et tout particulièrement en ce qui concerne le respect ou non des libertés fondamentales.
- de proposer des pistes alternatives aux politiques de fermeture des frontières, de répression et d'externalisation du contrôle des flux migratoires, qui tiennent compte des dimensions politiques, économiques, sociales et humaines et des intérêts des peuples des deux continents africain et européen.
- de rendre public un *Manifeste* résumant les travaux de la Conférence et d'interpeller avec cet outil les gouvernements réunis dans la Conférence ministérielle, afin que le point de vue des migrants et des organisations travaillant avec eux n'en soit pas absent et de rappeler l'absolue nécessité de respecter l'ensemble des droits fondamentaux des personnes migrantes, qui ne sauraient être sacrifiés au nom d'intérêts économiques égoïstes et de choix politiques à courte vue.

Genèse de la Conférence

L'idée de cette Conférence est née lors du Forum Social Mondial polycentré de Bamako au Mali en janvier 2006 et inscrite par la Déclaration finale sur les migrations qui a émané de l'ensemble des activités menées sur ce thème lors du Forum.

Elle a été concrétisée lors d'une réunion tenue à Rabat le 1^{er} avril 2006 en présence d'une quarantaine de représentants d'organisations des deux rives de la Méditerranée.

Elle a pu s'élargir, tout au long de sa préparation, à d'autres réseaux et organisations, en particulier d'Afrique subsaharienne.

¹ Cfr appel de la conférence en annexe 1

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Participants

La conférence visait à réunir des organisations et associations de la société civile spécialisées ou impliquées dans la défense des droits des migrant(e)s ou plus largement dans la défense des droits humains ou dans les problématiques du développement, ainsi que des chercheurs ou personnes indépendantes travaillant sur la question migratoire venant tant d'Afrique subsaharienne que d'Afrique du Nord et d'Europe. Mais au-delà de la question régionale, il était important que les organisations de migrants (migrants en transit ou migrants résidents) puissent être présentes et faire entendre leur voix. La prise en charge (totale ou partielle) a été assurée pour les personnes s'étant inscrites au préalable, mais la Conférence a également accueilli des participants venus sans inscription -en qualité d'observatrices- ou des personnes ayant été informées tardivement de la tenue de la conférence. Presque 180 personnes ont participé à la conférence, la très grande majorité ayant assisté aux deux journées.

L'idéal aurait été d'obtenir un équilibre au niveau de la provenance des participants (1/3 Europe, 1/3 Afrique subsaharienne et maghrébine et 1/3 Marocains), mais pour des questions de limitations budgétaires (dues en particulier à la cherté des voyages inter-africains) et du fait du très grand intérêt suscité par la Conférence auprès des organisations marocaines, facilité par la proximité, la répartition géographique des participants s'est ventilée comme suit² :

<p>Total des participants inscrits : 178 Maghreb (hors Maroc) : 9 Maroc : 114 dont 42 représentants d'associations d'immigrés au Maroc Europe : 37 dont 5 représentants d'associations d'immigrés en Europe Afrique subsaharienne : 19 Amérique du Nord : 2 Nombre de pays représentés : 20 Nombre de nationalités représentées : 25 Nombre d'organisations représentées : 88 Répartition par sexe : Hommes : 68.5 % Femmes : 31.5 % Total des observateurs : 7</p>

Déroulement de la conférence

La Conférence a été organisée en quatre parties chacune donnant lieu à une assemblée délibérative spécifique:

Vendredi 30 juin 2006 – matin : ASSEMBLEE PLENIERE

Ouverture - Présentation des participants et finalités de la conférence - Organisation des assemblées délibératives pour chaque session et des sous-groupes.

Vendredi 30 juin 2006 après-midi : CONFERENCES THEMATIQUES

Répartition thématique des sous-groupes (un(e) secrétaire de rédaction par sous-groupe).

² La répartition par pays figure à l'annexe 2

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Thème 1 - Respect des droits fondamentaux, liberté de circulation pour tous, réhabilitation du droit d'asile

Thème 2 - Faire face aux politiques sécuritaires et à leurs conséquences

Thème 3 - Développement et partage de la prospérité

Thème 4 - Politiques d'accueil et d'intégration pour les droits du travailleur et du citoyen migrant

Samedi 1er juillet 2006 - matin : CONFERENCES THEMATIQUES (suite)

Réunions séparées des quatre assemblées délibératives :

- mise en commun des propositions et synthèses pour chaque thème ;

- discussion collective du projet de rédaction des conclusions

- discussions exploratoires sur les stratégies de « promulgation » et de « mise en œuvre » des conclusions.

Samedi 1er juillet 2006 après-midi : ASSEMBLEE PLENIERE

Synthèse finale - Lecture, adoption et signature du « Manifeste non gouvernemental sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation³ » ou « Manifeste de Rabat » - Elaboration de la stratégie d'action - Clôture

Synthèse du travail en ateliers⁴

La méthode de travail a été la suivante :

Après un premier travail exploratoire lors de la première session de chaque assemblée, les rapporteurs ont rédigé un premier canevas de déclaration qui a été retravaillé, enrichi et amendé en 2ème session. Une mise en commun du travail réalisé dans chaque assemblée a ensuite été réalisée par l'ensemble des rapporteurs des quatre assemblées pour rédiger la première version du Manifeste. Celle-ci a été présentée en Assemblée plénière finale qui l'a amendée et adoptée.

Les axes principaux des travaux

Ce qui a avant tout réuni les participants à la Conférence, c'est la conviction qu'une gestion toujours plus sécuritaire des flux migratoires ne peut qu'entraîner davantage de drames humains, sans pour autant permettre d'atteindre l'effet escompté par les Etats européens de contenir les flux migratoires ; c'est la conviction de l'urgence qu'il y a à replacer le respect des droits humains fondamentaux au cœur des politiques migratoires ; c'est la conviction que le continent africain souffre de politiques économiques qui lui sont imposées et ont fait la preuve de leur faillite à amorcer le développement de l'Afrique.

Les participants à la Conférence ont ainsi dénoncé la « guerre aux migrants » qui s'amplifie le long des côtes méditerranéennes et atlantiques, et rappelé que la liberté de circulation est un droit fondamental énoncé dans l'article 13-1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui constitue une condition préalable à l'exercice des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi les participants ont passé au crible toutes les mesures qui entravent l'exercice de ce droit : visas, accords de réadmission, dispositifs sécuritaires aux frontières et attendent des Etats concernés la ratification de la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs famille »,

³ Le manifeste se trouve en annexe 3. Dans ce Manifeste, les participants appellent les gouvernements à surmonter leurs obsessions sécuritaires et les phantasmes xénophobes d'envahissement, et à replacer le respect des droits humains fondamentaux au cœur des politiques migratoires.

⁴ La synthèse du travail de chaque assemblée figure en annexe 4 du présent rapport

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

comme engagement à respecter les droits humains universellement reconnus en matière de migration.

Constatant que les choix économiques imposés par les gouvernements du Nord et mis en œuvre par les gouvernements du Sud n'ont pas apporté la prospérité promise, les participants ont examiné les principaux freins qui entravent le développement de l'Afrique et énoncé les principes et mesures à même de permettre à l'Afrique d'être l'acteur de son développement : respect de la souveraineté des peuples et du principe d'égalité des interlocuteurs dans les négociations internationales, arrêt des conditionnalités, remise à plat des accords de partenariat, annulation de la dette, etc.

Actions de suivi de la conférence

La Conférence non gouvernementale a été immédiatement suivie d'une Conférence de presse, qui s'est déroulée au siège du Club des avocats à Rabat et s'est prolongée par un Rassemblement sur le boulevard Mohammed V, très dynamique et multinational.

Par ailleurs, un groupe de travail a fait plusieurs recommandations pour le suivi de la Conférence.

- Diffuser largement le Manifeste de la conférence, tant auprès de la presse que des organes officiels et des réseaux militants, au Maroc mais aussi dans chacun des pays représentés.
- Adresser une demande auprès du Ministère Marocain des Affaires Etrangères afin que soit donnée la possibilité de lire le Manifeste au sein de la Conférence non gouvernementale
- Mener des actions le jour de l'ouverture de la Conférence ministérielle dans les différents pays représentés
- Diffuser auprès de tous les participants les coordonnées de tous, afin de faciliter la poursuite du travail commun et en réseau
- Maintenir la dynamique née de cette conférence non-gouvernementale et à cet effet mettre en place un comité de suivi
- Adopter les dates du 7 octobre et du 18 décembre comme journées de mobilisation pour les droits des migrants dans chacun des pays respectifs des participants, reprenant en cela un agenda de mobilisation déjà lancé par d'autres instances de la société civile.

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

ANNEXES

Annexe 1

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Nous, acteurs des sociétés civiles d'Afrique subsaharienne, Afrique du Nord et Europe, militants engagés dans la lutte pour les droits des migrants et dans la solidarité avec les exilés, spectateurs indignés de l'hécatombe en vies humaines qui s'amplifie d'année en année au large des côtes méditerranéennes et atlantiques, refusons la division de l'humanité entre ceux qui peuvent circuler librement sur la planète et ceux à qui cela est interdit, refusons également de vivre dans un monde aux frontières de plus en plus militarisées qui segmentent nos continents et transforment chaque groupe de pays en forteresse assiégée.

Nous savons que l'origine du « problème », sur ces questions migratoires, entre l'Europe et l'Afrique est à chercher d'abord en Europe : ce n'est pas le flux migratoire africain, démographiquement insignifiant, qui envahit l'Europe mais les intérêts, le protectionnisme et les phobies de celle-ci qui impose d'une main des accords de libre commerce et s'érige de l'autre en forteresse assiégée, fermant les frontières les unes après les autres. Cette Europe stigmatise l'étranger comme menace et opère un amalgame inadmissible entre migration et terrorisme, dévoie l'aide au développement en moyen de lutte anti-migratoire et transforme le droit d'asile en droit de rejet pour justifier les rafles et expulsions des déboutés. Cette Europe multiplie les accords avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée pour imposer le partage des politiques de filtrage et de répression des migrations, subordonnant même des acteurs de solidarité à des finalités de fixation au loin des étrangers. Cette responsabilité première des Etats européens n'exonère pas de leurs propres responsabilités les Etats d'Afrique lorsque leurs carences et dysfonctionnements dégénèrent en marasmes politiques ou économiques qui ne laissent à leurs citoyens d'autre espoir que celui du départ. Mais nul ne peut ignorer l'état des rapports de forces entre les Etats européens et ceux d'Afrique.

Sur la base des évolutions politiques et diplomatiques observables depuis dix ans au moins et des développements les plus récents, nous constatons l'incapacité des acteurs institutionnels, notamment dans l'espace euro-méditerranéen et euro-africain, à s'abstraire des idéologies anti-migratoires qui prédominent au sein des élites dominantes notamment en Europe et par contagion, de plus en plus, au nord de l'Afrique. A quelques mois de prochaines conférences intergouvernementales sur le sujet, nous craignons plus que jamais que les technocraties policières et diplomatiques s'accordent par delà les frontières, sur la fermeture sélectives de celles-ci aux plus démunis et aux plus exposés tant à la misère qu'aux persécutions. Nous savons que les nationalismes xénophobes constituent un référentiel de politique gouvernementale toujours aussi facile d'utilisation et aussi dangereux pour notre avenir qu'il a été dévastateur dans notre passé. Nous savons que ce référentiel peut s'adjoindre des logiques marchandes de tri sélectif de la main d'œuvre utile et de drainage des cerveaux. Nous pensons qu'il existe un risque réel de consensus élitair fondé sur des arrangements réciproques par-delà la Méditerranée, sur les dissociation d'intérêts entre les élites et les peuples et menant à la constitution de zones tampons ainsi qu'à la segmentation de l'Afrique.

Pour ces raisons...

Nous appelons l'ensemble des acteurs des sociétés civiles d'Afrique du Nord, d'Afrique Subsaharienne et d'Europe à participer à la **CONFERENCE NON GOUVERNEMENTALE EURO-AFRICAINE** sur le respect des droits fondamentaux des migrants, sur la liberté de circulation pour tous, sur une politique de développement et de partage de

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

la prospérité non conditionnée à des finalités sécuritaires, sur la lutte contre les politiques sécuritaires et leurs conséquences, sur des politiques d'accueil et d'intégration qui réhabilitent le droit d'asile et assurent la reconnaissance aux personnes migrantes de l'ensemble de leurs droits, de travailleurs et de citoyens.

Au terme de cette Conférence sera adopté le premier **Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation**.

Dates de la Conférence : 30 juin et 1er juillet 2006

Pays d'accueil : Maroc (Rabat)

Lors d'une réunion tripartite Afrique subsaharienne – Maghreb – Europe qui s'est tenue à Rabat le 1er avril, l'initiative de la Conférence a été prise par les personnes, organisations et réseaux suivants :

MIGREUROP / réseau TERRA (France) / **Plateforme Migrants – PFM** (Maroc) : AFVIC (Maroc), Alterforum (Maroc), AMDH (Maroc), AMERM (Maroc), APDHA (Espagne), ATMF (France), ATTAC (Maroc), Caritas (Maroc), Hommes et environnement (Maroc), Chabaka (Maroc), CIMADE (France), Pateras de la vida (Maroc) / **ABCDS** (Maroc) / **ARCOM** (Maroc) / **ASDHOM** (France) / **CESAM** (Maroc) / **CIRE** (Belgique) / **Collectif des réfugiés** (Maroc) / **Conseil des migrants subsahariens** (Maroc) / **GISTI** (France) / **SOS migrants** (Belgique) / **Ali BENSAAD** (géographe, Université de Provence et IREMAM-CNRS) / **Mehdi ALIOUA** (Doctorant en Sociologie / Université de Toulouse le Mirail) / **A. Belguendouz** (Universitaire, chercheur en migrations à Rabat)

Secrétariat du Comité de Préparation : Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH)

Date limite de pré-inscription : 20 mai 2006

Déroulement de la Conférence

La Conférence sera organisée en quatre parties chacune donnant lieu à une assemblée délibérative spécifique éventuellement subdivisée en sous-groupes de travail :

Vendredi 30 juin 2006 – matin : ASSEMBLEE PLENIERE

Ouverture - Présentation des participants et finalités de la conférence - Organisation des assemblées délibératives pour chaque session et des sous-groupes.

Vendredi 30 juin 2006 après-midi : CONFERENCES THEMATIQUES

Travail exploratoire en sous-groupes issus de chaque session

Répartition thématique des sous-groupes (un(e) secrétaire de rédaction par sous-groupe).

Thème 1 - Respect des droits fondamentaux, liberté de circulation pour tous, réhabilitation du droit d'asile

Thème 2 - Faire face aux politiques sécuritaires et à leurs conséquences

Thème 3 - Développement et partage de la prospérité

Thème 4 - Politiques d'accueil et d'intégration pour les droits du travailleur et du citoyen migrant

Samedi 1er juillet 2006 - matin : CONFERENCES THEMATIQUES (suite)

Réunions séparées des quatre assemblées délibératives :

- mise en commun des propositions et synthèses pour chaque thème ;

- discussion collective du projet de rédaction des conclusions

- discussions exploratoires sur les stratégies de « promulgation » et de « mise en œuvre » des conclusions.

Samedi 1er juillet 2006 après-midi : ASSEMBLEE PLENIERE

Synthèse finale - Lecture, adoption et signature du Manifeste non gouvernemental - Elaboration de la stratégie d'action - Clôture

MANIFESTATION PUBLIQUE

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Annexe 3

Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation

Nous, acteurs des sociétés civiles d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et d'Europe, réunis en Conférence non gouvernementale euro-africaine les 30 juin et 1^{er} juillet 2006 à Rabat, indignés par la guerre aux migrants qui s'amplifie d'année en année le long des côtes méditerranéennes et atlantiques, refusons la division de l'humanité entre ceux qui peuvent circuler librement sur la planète et ceux à qui cela est interdit, refusons également de vivre dans un monde aux frontières de plus en plus militarisées qui segmentent nos continents et veulent transformer chaque groupe de pays en forteresse.

Considérant que le respect de ce droit fondamental qu'est la liberté de circulation telle qu'énoncée dans l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 est une condition préalable à l'exercice des autres droits fondamentaux, et que cet article 13 posant comme un droit fondamental celui de pouvoir quitter son pays signifie nécessairement celui de pouvoir s'installer dans un autre pays ;

Considérant que les restrictions actuelles à la liberté de circulation restreignent uniquement celle des plus pauvres et reflètent non seulement la montée en puissance des nationalismes xénophobes mais aussi la peur élitiste des populations défavorisées ;

Considérant que, contrairement aux idées reçues, et comme l'a reconnu la CNUCED dans son rapport de 2004, c'est encore l'Afrique qui finance l'Europe alors que les écarts de revenus par habitants entre l'Europe et l'Afrique ne cessent de s'accroître ;

Considérant que les politiques sécuritaires font croire que les migrations sont un problème et une menace alors qu'elles constituent depuis toujours un phénomène naturel et que, loin d'être une calamité pour les pays développés, elles constituent un apport économique et culturel inestimable ;

Considérant que les mesures sécuritaires ne mettront pas fin aux flux migratoires, induits par de multiples facteurs, et que les expériences historiques de libre circulation des personnes ont montré que celle-ci ne limite ni la souveraineté ni la sécurité des Etats qui sont davantage menacés aujourd'hui par la libre circulation des capitaux ;

Considérant que le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 demeure un objectif qui doit être poursuivi par l'adoption de mesures visant à instaurer la liberté de circulation et la réhabilitation du droit d'asile d'une part et le respect effectif du droit au développement d'autre part ;

Nous exigeons :

- 1) le renoncement à l'idéologie sécuritaire et répressive qui oriente aujourd'hui les politiques migratoires, notamment à « l'externalisation » de l'asile et des contrôles aux frontières, à la criminalisation des migrations, ainsi qu'à toute loi raciste, xénophobe ou discriminatoire ;
- 2) la refondation des politiques migratoires sur la base du respect des droits humains, d'une réelle égalité des droits des personnes vivant sur un même territoire et, dans l'immédiat, de la régularisation de tous les migrants sans papiers ;
- 3) la dépenalisation du délit de séjour irrégulier et de l'aide aux personnes contraintes à ce type de séjour ;
- 4) l'annulation des accords de réadmission de personnes expulsées et l'abandon de toute négociation en ce sens par les Etats ;

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

- 5) la suppression des visas de court séjour, de toutes les entraves posées à la sortie d'un territoire, et la justification détaillée et contrôlée des refus de visas d'établissement avec une stricte symétrie des conditions africaines et européennes de délivrance de ce type de visas ;
- 6) la fermeture de tous les lieux d'enfermement et autres dispositifs de blocage des personnes aux frontières ;
- 7) l'abolition de toutes les mesures faisant obstacle aux possibilités de regroupement familial ;
- 8) l'application complète et sincère de tous les instruments de protection internationale afin de ne pas réduire le droit d'asile à une simple fiction ;
- 9) l'octroi systématique à tous les réfugiés statutaires d'une complète liberté de circulation et d'installation et d'une protection à travers le monde ;
- 10) la refondation financière et juridique du HCR de manière à ce qu'il protège effectivement les demandeurs d'asile et réfugiés et non pas les intérêts des gouvernements qui le financent ;
- 11) la ratification de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, son intégration dans les lois nationales, la ratification des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et notamment les conventions 143 et 97 ainsi que leur mise en œuvre ;
- 12) que toute négociation euro-africaine repose sur le principe d'égalité des interlocuteurs et que les dirigeants africains, qui ont si peu défendu les intérêts de leurs populations, assument pleinement leurs responsabilités, tout particulièrement en remettant en cause les accords de partenariat euro-africains.
- 13) la mise en place de mécanismes de souveraineté alimentaire et la suppression des accords qui hypothèquent l'avenir de l'agriculture africaine ;
- 14) la suppression des conditionnalités imposées aux pays africains dans les négociations internationales, et tout particulièrement celle de la sous-traitance de la lutte contre les migrations ;
- 15) l'annulation inconditionnelle de la dette des pays du sud ainsi que le rapatriement de leurs avoirs placés dans des banques étrangères.

Rabat, le 1^{er} juillet 2006

SIGNATAIRES:

Algérie LADDH (Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme) - Rencontre et développement (CCSA) – SARP (Association pour l'Aide Psychologique, la Recherche et la Formation) - **Allemagne** Fluechtlingsrat Hamburg **Belgique** Centre d'action pour le développement des relations euro méditerranéennes (CADRE) – Réseau international CATDM – CIRE (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers) - Organisation des Exiles Politiques Ivoiriens – Coordination SOS Migrants – Fonds Message de Yaguine et Fodé-IDAY - Initiatives 21 **Bénin** AIPDRDA (Association interafricaine pour la promotion et défense des droits des réfugiés et demandeurs d'asile) - CAFAC (Conseil africain des actions concertées) **Burkina Faso** OCD - SEDELAN (Service d'éditions en langues nationales) **Canada** ACPD (Action Canada for population & development) **Cameroun** AFVMC (Association des amis et familles des victimes des migrations clandestines) - Association des Réfugiés sans frontières (ARSF) **Congo RDC** Entreprendre-Cedita – GRAPR/NAD (Groupe d'actions pour la promotion rurale) - La voix des sans voix pour les Droits de l'Homme **Congo Brazzaville** CEMIR International (Commission d'entraide pour les migrants et les réfugiés) **Côte d'Ivoire** FNDP (Forum national dette et pauvreté) – ROAD (Réseau Ouest africain pour le développement) – MIDJ (Mouvement Ivoirien des droits de la jeunesse) **Espagne** APDHA (Asociacion pro derechos

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Humanos Andalucia) – CEAR (Comisión Española de Ayuda al Refugiado) – CGT (Confederación General del Trabajo) - Un mundo sin fronteras – ACEG (Asociación Canaria de Estudio de la Globalización) - ADIB (Associació per al Desenvolupament Beni Snasen de Catalunya – ACP (Asamblea de Cooperación por la Paz) – MPDL (Movimiento por la Paz, el Desarme y la Libertad) **Europe** Migreurop – Groupe de pilotage réseau Migrations Plateforme non-gouvernementale Euromed **France** Agence Internationale pour le Développement (AIDE) Fédération - Le Manifeste des libertés – ASDHOM (Association de défense des droits de l'Homme au Maroc) – ATMF (Associations des travailleurs maghrébins de France) – ASIAD (Association de solidarité et d'information pour l'accès aux droits des étrangers non communautaires) – CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) – CIMADE (service œcuménique d'entraide) – EMDH (Enfants du monde droits de l'Homme) – IDD (Immigration développement démocratie) – AMF (Association des Marocains de France) – GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) – IPAM (Initiatives pour un autre monde) – MdM (Médecins du Monde) - Réseau Terra **Guinée** ONG-ADEG (Appui au Développement de la Guinée) **Italie** ARCI Nuova Associazione – ASGI (Associazione per gli studi giuridici sull'immigrazione) - Partito di Rifondazione comunista – SINCOBAS (Sindacato intercategoriale dei Comitati di Base) – Associazione culturale « Radio Out » - Osteria Sottovento **Libye** Ligue Libyenne des Droits Humains **Luxembourg** ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés) **Mali** CADMali (Coalition des alternatives dette et développement)- Association des Maliens expulsés – AIDE (Association des initiatives de développement) **Maroc** ABCDS (Association Beni Znassen pour la culture, le développement et la solidarité) - AFSIM (Association des femmes subsahariennes immigrantes au Maroc) - AFVIC (Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine) - Alterforum – AMDH (Association marocaine des droits humains) - AMERM (Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations) – ANOLF Maroc (Associazione Nazionale Oltre le Frontiere) – ARCOM (Association des réfugiés et demandeurs d'asile congolais au Maroc) – Association Africa Maghreb - Association Chouala Zaio Nador - Association Madinati Kenitra – ASDAM (Association des sans-papiers et demandeurs d'asile au Maroc) – AFSIM (association des Femmes subsahariennes immigrantes au Maroc) - ASIM (association des subsahariens immigrés au Maroc) - ASTICUDE (Association Thissaghnasse pour la culture et le développement) - ATTAC - Caritas – CEI (Comité d'entraide international) – CESAM (Confédération des élèves étudiants et stagiaires africains étrangers au Maroc) – CETASSO (Cercle des étudiants africains du Sud Sahara à Oujda) - Chabaka – CISS (Cooperazione Internazionale Sud Sud) – Collectif des Réfugiés - Conseil des migrants subsahariens - FMAS (Forum des Alternatives Maroc) - Hommes et environnement - OMDH (Organisation marocaine des droits de l'homme) - Pateras de la vida - Plateforme-migrants - RESAQ (Réseau des Associations de Quartier du Grand Casablanca)– Réfugié sans frontière - RRIM (Rassemblement des réfugiés ivoiriens au Maroc) - SRMI (Solidarité des réfugiés et migrants pour l'intégration) **Mauritanie** AMDH (Association mauritanienne des droits de l'homme) **Niger** Timidria - Réseau National Dette et développement - Alternative Espaces Citoyens **Pays-Bas** KMAN - Plateforme Intercontinentale des MRE – Centre Euroméditerranéen Migration et Développement (EMCEMO) **Suisse** Solidarité sans frontières - Terre des Hommes **Pluri-national** Initiatives 21 pour le Développement **Sénégal** ANAFA (Association nationale pour l'alphabétisation et la formation adulte)/ Réseau Ouest Africain sur les Droits des Minorités - MIRAU (Mouvement International pour la Renaissance d'une Afrique Unie) – USE (Union pour la Solidarité et l'Entraide) **Tunisie** CNLT (Conseil national pour les libertés en Tunisie) – ATFD (Association tunisienne des femmes démocrates) - LTDH (Ligue tunisienne des droits de l'homme) ...

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Annexe 4

Synthèses des assemblées thématiques

Avertissement : Ces synthèses reprennent les points principaux sur lesquels ont porté les discussions des différentes assemblées thématiques telles que résumées dans une première rédaction pour ce volet du Manifeste final. Ce document est un complément du « Manifeste de Rabat » où pour des raisons évidentes de synthèse, seuls certains points ont pu être repris.

Synthèse de l'assemblée thématique 1

Respect des droits fondamentaux, liberté de circulation pour tous, réhabilitation du droit d'asile

Considérant que le monde est un bien commun ;

Considérant que le droit de pouvoir quitter son pays est posé de façon solennelle par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ;

Considérant que ce droit implique nécessairement, sauf à être vidé de sa portée, celui de pouvoir s'installer dans un autre pays ;

Considérant que la liberté de circulation, qui de fait est déjà acquise pour les ressortissants des pays du Nord, ne remet pas en cause la souveraineté des Etats ;

Considérant en outre que la liberté d'aller et venir est un facteur de lutte contre l'immigration clandestine, et peut constituer un aspect essentiel des politiques de co-développement ;

Considérant qu'en l'absence de liberté de circulation, le droit de l'asile risque d'être dénaturé, voire de fournir une base juridique pour la chasse et l'expulsion des migrants ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le droit d'asile pour élargir son champ d'application ;

Considérant que le droit d'asile doit intégrer la prise en charge des réfugiés, notamment pour éviter la dégradation de leur image dans l'opinion ;

Considérant que dans les pays où cette prise en charge n'est pas assurée et où le HCR n'est pas en mesure de garantir les droits des personnes à qui il reconnaît la qualité de réfugié, son rôle consiste plus à fixer les exilés qu'à les protéger ;

Nous exigeons :

1. La suppression des visas de court séjour ;
2. La justification détaillée et contrôlée des refus de visas d'établissement avec une stricte symétrie des conditions africaines et européennes de délivrance de ce type de visas ;
3. La suppression de toutes les entraves, légales ou techniques, qui empêchent de quitter un pays ;
4. La fermeture de tous les lieux d'enfermement et autres dispositifs de blocage des personnes aux frontières ;

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

5. L'abolition de toutes les mesures faisant obstacle aux possibilités de regroupement familial ;
6. L'application complète et sincère de tous les instruments de protection internationale afin de ne pas réduire le droit d'asile à une simple fiction ;
7. L'octroi systématique à tous les réfugiés statutaires d'une complète liberté de circulation et d'installation et d'une protection à travers le monde ;
8. La refondation financière et juridique du HCR de manière à ce qu'il protège effectivement les demandeurs d'asile et les réfugiés, et non pas les intérêts des gouvernements qui les financent.

Synthèse de l'assemblée thématique 2

Faire face aux politiques sécuritaires et leurs conséquences

Au vu du plan d'action de la Conférence Gouvernementale sur les migrations et le développement qui réunira les représentants des Etats européens et Africains les 10 et 11 juillet, et en particulier la vacuité de l'axe « Développement », face à la concrétisation de l'aspect « Migrations », tout entier réduit à une perspective strictement sécuritaire ;

Au vu de la logique du soupçon et du rejet à l'œuvre dans les pays de transit et d'accueil ;

Au vu des instruments employés par l'UE au sein de la négociation, en particulier la coopération opérationnelle (renforcement du cadre pénal, signature d'accords de réadmission, contrôle des frontières etc.) et la co-responsabilité (l'Europe entendant partager « le fardeau ») des pays émetteurs, récepteurs et de transit, dans le but de gérer au mieux l'externalisation des flux migratoires ;

Au vu de la collaboration des pays africains dans ces politiques sécuritaires et répressives, qui mettent en danger leur souveraineté et les rendent complices d'une politique néocolonialiste ;

Considérant que les mesures sécuritaires ne mettront pas fin aux flux migratoires ;

Considérant que les gouvernements ne peuvent jamais prioriser le contrôle des flux migratoires sur le respect des Droits Humains ;

Considérant que les accords de réadmission sont contraires aux Droits de l'Homme et qu'ils constituent un manque certain de solidarité envers nos frères africains ;

Considérant que les politiques publiques doivent être décidées dans un cadre institutionnel et non uniquement gouvernemental ;

Nous dénonçons :

1. Les politiques sécuritaires et les politiques d'externalisation de la gestion des flux migratoires qui violent les droits fondamentaux et débouchent sur un contrôle social totalisant ;
2. Les législations qui s'inscrivent dans un cadre répressif, en particulier celles des pays d'accueil et la tentative de mise à niveau sécuritaire des pays de transit ou d'origine ;
3. L'amalgame immigration/criminalité, stimulé par les discours officiels et une certaine presse, qui contribue à la construction d'une image négative du migrant et à la justification des politiques sécuritaires ;
4. Les pratiques de certaines ONG qui s'inscrivent dans la logique des politiques sécuritaires en relayant les politiques d'externalisation au travers de nombreux projets.

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

Nous exigeons :

1. L'application par les Etats concernés de toutes les Conventions signées et ratifiées, le strict respect des droits de l'Homme, et l'intégration de la dimension des droits humains dans les législations en matière d'immigration.
2. Le renoncement aux politiques sécuritaires et meurtrières à l'égard des migrants, travailleurs, demandeurs d'asile ou réfugiés.
3. L'acceptation des migrations comme instrument de développement et la mise en exergue du développement dans les politiques migratoires.
4. La révision des accords commerciaux et de l'aide au développement.
5. L'abolition de la politique de visas.
6. La sensibilisation de la société civile sur le phénomène migratoire, ses causes et ses conséquences.
7. La mobilisation et le lobbying de la société Civile concernant les politiques migratoires, et en particulier à relayer la lutte des Sans Papiers.
8. La solidarité et l'union des ONG dans la lutte contre les politiques sécuritaires.
9. Le refus des pays africains de signer les accords de réadmission.
10. La mise en œuvre de tous les moyens pour une démocratie de l'Afrique sans ingérence.

Synthèse de l'assemblée thématique 3 Développement et partage de la prospérité

Considérant que les choix économiques imposés par les gouvernements du Nord et mis en œuvre par les gouvernements du Sud n'ont pas apporté la prospérité promise. Et en particulier que l'aide apportée par les pays riches ne répond pas aux besoins des populations mais a, au contraire, permis par le biais de conditionnalités, d'imposer des politiques économiques favorables aux multinationales.

Considérant qu'aujourd'hui une des conditionnalités de l'aide au développement est la lutte contre « l'immigration clandestine » imposée aux pays du Sud.

Considérant que les seules voies légales d'immigration sont basées sur des critères utilitaristes ou économiques et ce, dans le seul intérêt des pays du Nord et au détriment des pays du Sud.

Considérant que les politiques sécuritaires font croire que les migrations sont un problème et une menace alors qu'elle constitue depuis toujours un phénomène naturel et que, loin d'être une calamité pour les pays développés, elles constituent un apport économique et culturel inestimable.

Considérant qu'aujourd'hui, contrairement aux idées reçues, c'est encore l'Afrique qui finance l'Europe et que les écarts de revenus entre les Etats européens et africains n'ont cessé de croître.

Nous exigeons :

1. La reconnaissance effective du développement comme un droit fondamental et de la migration comme un des facteurs de ce développement.
2. La fin de toutes politiques migratoires basées sur une vision utilitariste qui ne servent que les intérêts des pays du Nord et contribue à l'appauvrissement des compétences en Afrique, que les transferts d'argent des migrants ne peuvent compenser.

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

3. Que les processus bancaires ne pénalisent pas les migrants qui pourraient porter, à travers l'investissement des fonds rapatriés au pays, des petits projets d'intérêt public, notamment vers les jeunes, afin de lutter localement contre la pauvreté en Afrique.
4. La reconnaissance et le respect par tous les Etats des droits des travailleurs migrants et de leur famille. Ainsi qu'une attention particulière aux femmes migrantes, souvent victimes des modes migratoires imposés par les politiques sécuritaires, et qui pourtant contribuent indéniablement au combat pour la libération des femmes tant dans les pays du Nord que du Sud.
5. Que toute négociation euro-africaine repose sur le principe d'égalité des interlocuteurs et que les dirigeants africains, qui ont si peu défendu les intérêts de leurs populations, assument pleinement leurs responsabilités, tout particulièrement en remettant en cause les accords de partenariat euro-africains.
6. Le respect de la souveraineté des peuples dans le choix de leur gouvernement et leurs orientations politiques et économiques. Face à la démission des dirigeants à défendre les intérêts des populations, nous exigeons en particulier le partage équitable des richesses en Afrique.
7. La mise en place de mécanismes de souveraineté alimentaire et la suppression des accords et subventions qui hypothèquent l'agriculture africaine.
8. La remise à plat des accords de partenariat euro-africains, signés dans des conditions de déséquilibre flagrant entre partenaires et qui favorisent avant tout les intérêts européens. En ce sens, nous demandons que les Etats africains luttent pour que les différents accords soient orientés vers le développement de l'Afrique et renforcent la coopération Sud-Sud.
9. La suppression de toutes les conditionnalités imposées au pays africains : en particulier nous refusons que la sous-traitance de la lutte contre « l'immigration clandestine » constitue l'une de ces conditionnalités et exigeons la dissociation dans toutes négociations des questions migratoires et des questions de développement ;
10. L'annulation inconditionnelle de la dette des pays du sud ainsi que le rapatriement de leurs avoirs placés dans des banques étrangères.

Synthèse de l'assemblée thématique 4

Politiques d'accueil – droits des travailleurs et citoyens migrants

Considérant que la migration est un phénomène humain, naturel et un facteur de développement personnel, familial, humain et social qui contribue à l'enrichissement de la communauté humaine, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine sans omettre son impact direct ou indirect sur les pays de transit.

Considérant que ce phénomène ne devient problématique qu'à travers les politiques d'Etat lorsqu'elles le criminalisent et ne respectent pas les droits fondamentaux des migrants.

Considérant que toute politique d'accueil ne doit se concevoir que sur la base du principe de l'égalité des droits (politiques, sociaux, économiques et culturels) pour toutes les personnes vivant sur un même territoire.

Afin de garantir une véritable politique de migration, **nous exigeons** :

1. La ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille Droits et son intégration dans les lois nationales ;
2. La ratification des Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), et notamment les Conventions 143 et 97, et leur mise en vigueur.
3. La régularisation de la situation juridique de tous les migrants ;

Conférence non gouvernementale euro-africaine

Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation

30 juin et 1er juillet 2006, Maroc (Rabat)

4. La refonte des politiques migratoires sur la base du respect des droits humains ;
5. La concertation et la participation de la société civile et en particulier des migrants, premiers concernés.
6. Que les législations en matière de migration ne lient pas le séjour à la volonté de l'employeur ;
7. Que ces législations respectent sans condition le droit de vivre en famille reconnu par toutes les conventions internationales ;
8. Que les politiques d'accueil protègent sans restrictions les femmes migrantes et les mineurs non accompagnés, notamment en application des conventions et résolutions internationales ;
9. Que des politiques soient mises en œuvre pour promouvoir et étendre la citoyenneté des migrants afin de prévenir toutes les formes de discrimination et de xénophobie, et de bannir toutes les formes d'exploitation.